



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## monuments historiques

Question écrite n° 46358

### Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la baisse des crédits de paiement destinés à la restauration de monuments historiques. Son prédécesseur s'était engagé à traduire en terme budgétaire la priorité qu'il comptait donner à ces aspects essentiels de notre culture. C'est pourtant tout le contraire qui se produit aujourd'hui. La sauvegarde des crédits pour la restauration du patrimoine architectural est nécessaire au maintien du tissu économique local et à la pérennité d'une main-d'oeuvre très qualifiée, difficilement renouvelable. C'est pourquoi il lui demande s'il compte augmenter en 2005 les crédits destinés à la restauration de notre patrimoine, en tenant compte de l'aspect économique et touristique de cet investissement.

### Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a déjà été saisi et a répondu à la situation de tension apparue, en 2004, sur le montant des crédits affectés à la restauration des monuments historiques et aux difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur qui pourraient être fragilisées par un retard de l'administration à honorer des engagements. La préoccupation de voir, plus globalement, maintenue la dynamique d'entretien et de restauration de notre patrimoine, qui a fait l'objet d'annonces fortes, en septembre 2003, lors du lancement du plan national pour le patrimoine, revêt pour le ministère de la culture et de la communication une dimension tout à fait prioritaire. Le niveau des crédits de paiement notifiés aux directions régionales des affaires culturelles (177 millions d'euros sur le chapitre 5620) s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins exprimés, et dont certains, de toute première urgence, concernent des opérations engagées, ou rendus indispensables, pour assurer la sécurité du public. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de redéployer 20 millions d'euros supplémentaires, en 2004, pour abonder en conséquence les dotations des directions régionales des affaires culturelles et répondre à la situation de tension évoquée.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46358

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 septembre 2004, page 6939

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2004, page 8114